

## 6.4. Modération salariale et innovation pour préserver notre tissu économique

La Belgique est connue pour sa forte productivité du travail. Cela signifie que, pour chaque heure travaillée, notre pays produit beaucoup plus de richesses que les autres pays. Ce phénomène tient plutôt au fait que l'économie belge compte parmi les plus automatisées et les plus avancées sur le plan technologique au monde. Comme le montre le 1er graphique, il existe effectivement dans notre pays un très grand nombre de machines pour chaque heure prestée.

Le nombre élevé de machines par heure prestée dans notre pays s'explique en grande partie par l'association du caractère très ouvert de notre économie, d'une part, et du coût salarial belge élevé, d'autre part. Si les entreprises sont confrontées à une plus forte évolution du coût salarial que leurs concurrents étrangers, elles devront compenser d'une manière ou d'une autre l'effet que cela aura sur leurs coûts totaux. En remplaçant les salariés par des machines, on relève la productivité du travail et on peut ainsi maintenir intacte la position concurrentielle internationale. Malheureusement, cela explique aussi le faible taux d'emploi en Belgique.

Depuis le milieu des années 90, cette stratégie ne semble toutefois plus en mesure de neutraliser nos dérapages salariaux. Tandis que la Belgique était alors environ 13 % plus productive que la moyenne de nos trois voisins, la productivité de nos voisins a depuis fortement progressé, réduisant notre avance à moins de 7 % en 2008. Les entreprises belges sont depuis 1996 confrontées à deux phénomènes se renforçant l'un l'autre: 1) les coûts salariaux par heure progressent plus vite en Belgique que chez nos trois voisins et 2) cette tendance n'est plus compensée par une hausse de la productivité, entraînant ainsi une forte progression de notre handicap en matière de coûts salariaux, corrigé par la productivité, sur cette période.

De tels handicaps structurels constituent une menace pour notre tissu économique, surtout en période de conjoncture défavorable. Et le passé nous enseigne que, lorsque nos entreprises connaissent des difficultés, celles-ci ne tardent pas à toucher le marché du travail et les finances publiques. Il faut donc d'urgence contrer ces évolutions négatives. C'est pourquoi les questions suivantes doivent être mises en chantier encore cette année. Premièrement, il faudra tracer une trajectoire qui mette progressivement un terme au handicap accumulé depuis 1996 en matière de coûts salariaux par heure.

Deuxièmement, nous devons établir un agenda de réformes visant à relever la croissance de la productivité en Belgique sans que cela ait d'effet néfaste sur l'évolution de l'emploi. Avec une attention particulièrement accordée à l'innovation. Dans les décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, les transferts technologiques depuis les États-Unis ont permis à notre pays d'atteindre relativement vite le seuil technologique. Il ne tient qu'à nous, maintenant, de poursuivre dans cette voie.